

## CONTRIBUTION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT AU PLAN D'ACTION DE LA MEL SUR L'EMPLOI

On ne peut parler d'emploi et d'économie sans rappeler deux principes fondamentaux : **si l'emploi, le maintien de l'emploi et le développement de l'emploi sont complémentaires de l'activité économique, le maintien ou le développement de l'activité n'est pas nécessairement créateur d'emploi.** Si les deux sont interactifs, ils ne sont pas pour autant automatiques et réciproques. Ce qui fait dire que **la question de l'emploi et de l'activité économique ne peut être abordée que dans sa globalité.** De même, on ne peut réfléchir de façon pertinente sur l'économie et l'emploi sans **tenir compte des accélérations et mutations en cours liés aux évolutions technologiques dans l'industrie par exemple ou des nouvelles dynamiques liées à l'économie collaborative qui peut tout à la fois être créatrice ou destructrice d'emplois.**

La problématique de l'emploi est devenue cruciale au niveau national et le territoire de notre métropole ne fait aucunement exception à la règle. Bien au contraire, la MEL connaît une situation encore plus critique, et ce, quelle que soit l'entrée privilégiée : taux de chômage, taux d'employabilité, chômage des jeunes, quartiers en difficulté où les situations vont en s'aggravant, populations en voie ou déjà en situation d'exclusion, situation tendue sur le RSA, conséquences en termes d'image et d'attractivité, retombées fiscales locales, dynamique commerciale en déclin...

Quand bien même l'emploi reste encore une compétence régaliennne, les solutions efficaces ne peuvent venir que d'une meilleure coordination avec le niveau territorial qui peut et doit, au cas par cas, poser les bons diagnostics (effectuer une géographie des emplois qualifiés ou non en métropole, repérer les activités en expansion ou en perte de vitesse), et déterminer les outils les plus adaptés à cette réalité (notamment lien avec la qualification, la formation et les moyens à mettre en œuvre). Face à cette situation, la responsabilité de l'élu local est clairement engagée (cf. dernières élections régionales) d'autant que **les solutions de type macro et traditionnellement pilotées depuis le niveau national ont manifestement démontré les limites de leur efficacité.**

Les récentes réformes territoriales vont dans le sens d'une **meilleure convergence des dispositifs liés à l'économie et à l'emploi** notamment entre le niveau régional et celui de l'intercommunalité, **mais le mode collaboratif efficace entre l'Etat, la Région et la MEL sur l'emploi reste encore à inventer.** Et au-delà, l'implication de l'ensemble des autres acteurs de l'écosystème : partenaires sociaux, monde de l'entreprise, monde de la formation initiale / supérieure / professionnelle... autour d'une vision partagée et d'une convergence intelligente des moyens est vitale.

La position transfrontalière et européenne de la MEL lui offre une position exceptionnelle et privilégiée pour qualifier le territoire. Cet atout extraordinaire ne peut, et ne doit pas, être négligé !

Dans cette situation, la MEL a la responsabilité d'engager une réflexion politique et stratégique pour savoir quels emplois elle veut développer pour quelles populations ? Veut-elle des entreprises de haute technologie et à forte valeur ajoutée ou des entreprises de main d'œuvre ? Veut-elle des entreprises de services confortant l'essor de l'économie de la fonctionnalité ? Veut-elle dégager des pistes de spécialisations qui lui offrent un statut d'excellence sur certains domaines ou veut-elle un tissu économique très homogène ? Sans doute un mix, mais avec quelles priorités ? Et

surtout, comment les mettre en œuvre et selon quel calendrier, sachant que le rapport au temps est extrêmement variable et contrasté entre les différents acteurs de l'écosystème ?

Est-il possible d'envisager une vision commune et dont la MEL serait l'animateur, le chef d'orchestre ? Ne faut-il pas également mobiliser les énergies et les intelligences sur les questions de services à la ville qui font la compétitivité d'un territoire comme l'eau, le logement, l'habitat, la santé, l'offre culturelle et sportive, la qualité des espaces publics, etc. pour permettre à la MEL de remonter dans le classement des métropoles « qui bougent » et font référence sur la question du bien vivre ensemble et de l'attractivité ?

\* \* \* \* \*

#### Les principales recommandations du Conseil sont les suivantes :

- Dans sa contribution de 2015, le Conseil de Développement affichait une ambition de résultats pour 2020. Cette ambition de résultats nous semble toujours opportune. Pour rappel :

**0 offre d'emploi** insatisfaite dans la métropole

**0 fonds européen** disponible et non mobilisé pour la métropole

Retrouver plus de **15 % d'emplois industriels** dans la métropole et rattraper par effet de conséquence le taux de chômage des grandes métropoles françaises à **moins de 10 %** (l'emploi industriel stimulant l'emploi en général)

Pour ce faire, le Conseil de Développement préconise, qu'aux côtés de la question de la « compétence » de la MEL, soit affichée la volonté d'une réelle gouvernance de cette ambition. Une ambition plus forte et plus explicite dépassant la seule Conférence des financeurs. Dans le plan d'action sur l'emploi, le sujet de la gouvernance nous semble en effet insuffisant par rapport à l'enjeu à atteindre.

**La MEL doit associer l'enjeu de l'emploi, à l'enjeu économique dans une vice-présidence globale et plus lisible ou créer une vice-présidence spécifiquement dédiée à l'emploi.**

- Le plan d'action affiche, au-delà de son volet intentionnel, un objectif concret et mesurable : réduire de 50 % l'écart entre le taux d'emploi des zones en politique de la ville et le taux d'emploi de la métropole. Cet objectif est fixé sans chiffrage permettant d'apprécier l'ambition portée. En effet la réduction de cet écart présuppose un travail sur des volumes, plusieurs dizaines de milliers de demandeurs d'emplois, nécessitant une mobilisation de moyens, de type plan Marshall. **Sans moyens explicitement réunis et dédiés pour atteindre cet objectif, l'intention restera un vœu pieux** et développera de nouveau les déceptions qui fondent aujourd'hui une partie de la rupture démocratique.

*A titre indicatif, une action déterminée pour réduire cet écart pourrait concerner sur la MEL 10 à 20.000 demandeurs d'emploi pour un budget de 30 à 60 millions € (à raison d'un effort d'accompagnement de 3 000€ par demandeur d'emploi). **Aujourd'hui, de quel budget dispose-t-on concrètement pour agir sur l'emploi métropolitain ?***

#### La MEL doit chiffrer et budgéter son ambition de résultat.

- Le plan d'action sur l'emploi doit configurer de nouvelles alliances. Dans ces nouvelles alliances, il apparaît indispensable de partager une ambition avec la Région des Hauts-de-France, qui par ailleurs affirme également son implication sur l'emploi ainsi qu'avec le Conseil Départemental. Une ou deux orientations pourraient être priorisées (apprentissage, mobilité des jeunes, le RSA...).

Le Conseil de Développement suggère également de **soutenir à l'échelle métropolitaine le plan national du MEDEF**, 1 million d'emplois, en fixant avec les organisations patronales et les branches professionnelles, **soit un objectif de 25 000 créations d'emplois sur 5 ans**. Cela suppose un dialogue vertueux via **une posture plus ouverte et moins défensive vis-à-vis du monde de l'entreprise**.

Le Conseil de Développement préconise qu'à plus long terme, la MEL **puisse rattraper son absence chronique d'emplois industriels et redévelopper de la recherche privée qui reste aujourd'hui encore largement insuffisante sur son territoire**. Cet enjeu constitue à la fois un objectif de développement économique, de développement de l'emploi, y compris dans les domaines de la logistique, des services... et de réduction du chômage. Cela suppose **un regard particulier sur l'innovation et l'accompagnement des mutations** qu'elles soient techniques, technologiques, managériales, éco systémiques...

- Le plan d'action proposé doit valoriser et rendre emblématique des **actions fédératrices**. A titre d'exemple, le dispositif expérimental proposé « zéro chômeur longue durée » porte une énergie et une volonté de changement déterminantes. Ce dispositif innovant met en jeu en effet, un ensemble d'éléments faisant cruellement défaut aux politiques publiques et institutionnelles : la mobilisation des habitants d'un territoire, dans un processus de diagnostic « en marchant », l'engagement de ces habitants dans la production de services nouveaux à haute valeur ajoutée..., et ce dans des environnements éloignés et / ou oubliés. Ce sont ces **actions emblématiques** qui nous semblent pouvoir réconcilier les institutions publiques et les citoyens. Elles sont à même de retourner des phénomènes de résignation, de déqualification et de déclassement. Il nous semble que nous touchons ici l'un **des enjeux de la rupture sociale, voire sociétale**. Le conseil propose la mise en place de **Grandes Causes Métropolitaines** à décréter chaque année sur l'emploi : le handicap, l'égalité des droits, le décrochage... Dans ce cadre, la MEL pourrait envisager un label à l'innovation et à la recherche, avec des soutiens méthodologiques à inventer, des appuis financiers à déterminer et des modes de dissémination des bonnes pratiques à envisager.
- Une MEL transfrontalière et européenne doit être performante sur la mobilisation et l'usage de l'ensemble des moyens et des fonds européens. **La politique européenne de l'emploi constitue un levier puissant**, insuffisamment mobilisé par les acteurs du territoire. Les fonds européens s'expriment dans des programmes tels Interreg, IEJ... et peuvent concerner autant les salariés que les privés d'emploi. La difficulté pour les acteurs de se mobiliser sur ces fonds est double : la question de l'avance de trésorerie d'une part, et la question des procédures européennes et des pistes d'audit. Le Conseil de Développement suggère la mise en place par la MEL, d'une **initiative de soutien de trésorerie** sur des opérations labellisées et de soutien **d'ingénierie à destination des porteurs** de ces opérations. Il nous faut fixer une **obligation pour qu'aucun fonds européen, dédié au territoire ne puisse rester soit disponible, soit non consommé**.
- Le Conseil de Développement observe avec attention, le **repositionnement sur l'axe insertion-emploi de quelques acteurs de proximité** tels les centres sociaux dans le cadre de la politique européenne de l'emploi. Loin d'être anecdotique, ce positionnement permet à ces acteurs d'obtenir des moyens significatifs (500.000 à 1. 000.000 million d'euros par an pour certains) pour agir sur l'emploi des jeunes. **Les budgets Européens de ces nouveaux acteurs sont d'ores et déjà supérieurs aux budgets FSE cumulés des PLIE, MDE et Missions Locales**. Les initiatives développées apparaissent ici innovantes voire audacieuses. Le Conseil de Développement préconise une attention toute particulière à ce repositionnement de ces acteurs, qui s'inscrivent aujourd'hui au titre de l'emploi, sur le lien citoyen, la proximité et les retournements des tendances sur un territoire. On peut y voir, une résurgence bienfaitrice, des valeurs de l'éducation populaire dont

ces acteurs sont d'ailleurs partie prenante. **L'éducation populaire est un élément structurant du lien social et la construction d'une société plus apaisée**, le Conseil de Développement préconise donc une considération et une reconnaissance, à l'échelle métropolitaine, de ces nouvelles ressources.

- La réussite d'une nouvelle politique publique de l'emploi doit susciter la mise en place de **pédagogies innovantes, d'innovations technologiques, de recherches méthodologiques, d'évaluations scientifiques** pour combiner changement, pérennisation et dissémination. C'est pourquoi le Conseil de Développement préconise la création d'un **Comité Scientifique d'Innovation et de Recherche sur l'emploi**, réunissant des universitaires, des chercheurs, des experts professionnels et de la société civile, afin de maintenir un niveau d'innovation et de recherche en soutien à l'ambition du plan d'action métropolitain. Ce comité pourrait s'appuyer sur des cadres déjà existants mais qu'il faut peut-être réactiver.
- Une métropole résolument ancrée sur l'avenir, doit intégrer dans sa vision des nouvelles formes d'activités qui visent à produire de la valeur en commun et qui reposent sur des nouvelles formes de l'organisation du travail. **L'économie collaborative est aujourd'hui un fait de société** autant que l'économie du partage, que l'économie de fonctionnalité, que l'économie sociale et solidaire, que l'économie des solutions et que l'économie de pair à pair. Ces nouveaux modèles constituent des alternatives économiques défiant le modèle capitalistique traditionnel et l'ensemble des acteurs institutionnels. Les aspirations entrepreneuriales de la jeunesse s'y inscrivent « en plein ». Cette économie nouvelle s'inscrit dans l'utilisation des nouvelles technologies, portant la créativité collective et la productivité. Elle répond à des désirs de pratique plus écologique et de relations sociales plus conviviales et responsables. La MEL voit sur son territoire une croissance exponentielle de l'économie collaborative (logement, transport, mobilité, consommation, restauration..), avec vraisemblablement des conséquences sur les questions d'emplois, d'emplois partagés, de compétences nouvelles. Le Conseil de Développement suggère que la **MEL puisse porter intérêt à cette nouvelle économie et à ces nouvelles formes d'emploi** et créer un cadre de **référence et d'éthique**.

\* \* \* \* \*

**Pour conclure**, le Conseil de développement insiste sur **une posture renouvelée de la MEL** qui qualifie les acteurs de son territoire, accompagne l'innovation et le changement, soutient les prises de risque notamment sur les fonds européens, re questionne le lien citoyen à l'emploi, dialogue avec ses voisins, assume sa position euro métropolitaine et simplifie un système d'acteurs trop complexe.

Cette posture doit s'appuyer sur une ambition forte avec **une véritable délégation de moyens (vice-présidence déléguée mais surtout ligne budgétaire significative et claire)** déclinant quelques objectifs à atteindre résolument dans le court, les moyens et longs termes.

**Le taux de chômage de la MEL sur tout son territoire ne peut être supérieur en tout état de cause au taux du territoire national.**

Et encore une fois, si la situation métropolitaine appelle déjà la vigilance et une ambition / réaction politique forte, **se satisfaire d'une posture « au fil de l'eau » ne suffit plus** car notre écart avec les autres métropoles continue de s'accroître. Et **le risque latent est celui d'un vrai décrochage avec les autres métropoles françaises qui comptent, qui attirent bien davantage et croissent mieux et plus vite que la MEL !**